

Conseil municipal du 28 mai 2026

Procès verbal – nombre de voix

Le jeudi 28 mai 2026 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 21 mai 2026 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Sonia TRON, Monsieur Jonathan BOCQUET, Madame Léna ARTHAUD, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Jacques VINCE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Pauline DIAZ, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Madame Emilie PROST, Monsieur Sébastien CHATAING, Madame Margot SAVIN, Monsieur Jean-Claude RAY, Monsieur Eric MOGLIONI, Madame Lucie MASTROLORITO, Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Taous KACI, Madame Cécile DESPRÉS, Madame Anissa SLIMANI, Madame Daouda OUATTARA, Madame Houda MAAFER, Monsieur Michel CHRISTIAN, Madame Julie BELLENGER, Madame Mireille MALECOT, Monsieur Théo COHEN, Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Xavière LE ROY, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Elénore LENGLET PARPAILLON, Monsieur Elliott ROIG, Madame Nicole TESSIER-SIBEUD, Monsieur Didier VULLIERME, Madame Valérie BENDAHMANE, Monsieur Ikhlef CHIKH, Madame Hanna DIF, Madame Fannie MALATERRE, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Gaëlle FABRIGUET, Monsieur Samir ASSELOT, Madame Sophie CRUZ, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Maxime CAMINALE, Monsieur Alexis MONTEIL, Madame Elise MUNOZ, Monsieur Alexandre RUCH.

procurations : Aurélie LOIRE ayant donné pouvoir à Sonia TRON, Yann CROMBECQUE ayant donné pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Pauline SCHLOSSER ayant donné pouvoir à Margot SAVIN, Reynald GIACALONE ayant donné pouvoir à Cristina MARTINEAU, Mahrez BENHADJ ayant donné pouvoir à Antoine PELCÉ, Cyril HAULAND-GRØNNEBERG ayant donné pouvoir à Pierre BEAUFARON, Frédéric VERMEULIN ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Tammouz AL-DOURI ayant donné pouvoir à Mathieu GARABEDIAN, Sophie CRUZ ayant donné pouvoir à Maxime CAMINALE.

excusé :

absent : .

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Monsieur Elliott ROIG.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 10 avril 2026.

		Nombre de votants :	
Comm-2026-240	Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte
D-2026-188	Adoption du règlement budgétaire et financier Le Conseil Municipal adopte son règlement budgétaire et financier avant la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.	pour : 54 contre : 5 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à la majorité
D-2026-187	Compte Financier Unique 2025 Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice passé.	pour : 42 contre : 7 abstention : 4 ne participe pas : 6	Adopté à la majorité
D-2026-174	Bilan de la gestion des autorisations de programmes 2025 Présentation du rapport portant sur le bilan de la gestion des engagements pluriannuels prévu par l'instruction comptable M57	pour : 43 contre : 5 abstention : 6 ne participe pas : 5	Adopté à la majorité
D-2026-177	Affectation du résultat 2025 Le compte financier unique 2025 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 086 421,25 euros. Conformément aux règles comptables qui s'imposent à la commune, cet excédent doit prioritairement être affecté au besoin de financement des investissements, qui s'élève à 31 543 713,67 euros. En conséquence l'ensemble de l'excédent de fonctionnement est affecté en réserve au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	pour : 43 contre : 5 abstention : 6 ne participe pas : 5	Adopté à la majorité
D-2026-171	Budget supplémentaire	pour : 43 contre : 5 abstention : 6 ne participe pas : 5	Adopté à la majorité
D-2026-175	Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture	pour : 48 contre : 7 abstention : 4 ne participe pas : 0	Adopté à la majorité
D-2026-176	Octroi de la garantie de la ville à certains créanciers de l'Agence France Locale	pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-180	<p>Garantie d'emprunt (CDC) à la fondation ARALIS - acquisition-amélioration de 25 logements en pension de famille situés 81, rue Pierre Voyant à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour l'acquisition-amélioration de logements sociaux. Dans ce cadre, la fondation ARALIS a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à un emprunt de 1 907 128,00 € pour financer l'acquisition-amélioration de 25 logements en pension de famille situés 81, rue Pierre Voyant à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 15% du montant de l'emprunt, soit 286 069,20 €.</p>	<p>pour : 57 contre : 2 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2026-181	<p>Garantie d'emprunt (Action Logement Services) à la fondation ARALIS - acquisition-amélioration de 25 logements en pension de famille situés 81, rue Pierre Voyant à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour l'acquisition-amélioration de logements sociaux. Dans ce cadre, la fondation ARALIS a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Action Logement Services à un emprunt de 562 500,00 € pour financer l'acquisition-amélioration de 25 logements en pension de famille situés 81, rue Pierre Voyant à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 15% du montant de l'emprunt, soit 84 375,00 €.</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-178	<p>Garantie d'emprunt à la société ALLIADE HABITAT - réhabilitation de 9 logements situés 17, rue Dedieu à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la réhabilitation de logements sociaux. Dans ce cadre, la société ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à un emprunt de 330 151,00 € pour financer la réhabilitation de 9 logements situés 17, rue Dedieu à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 15% du montant de l'emprunt, soit 49 522,65 €.</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-179	<p>Garantie d'emprunt à la société ALLIADE HABITAT - construction de 39 logements situés 8, rue Alfred de Musset à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, la société ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à un emprunt de 3 826 269,00 € pour financer la construction de 39 logements situés 8, rue Alfred de Musset à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 15% du montant de l'emprunt, soit 573 940,35 €.</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2026-184	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion -Alliade Habitat - 44 place Grandclément</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 57 contre : 2 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2026-185	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Foncière d'Habitat et Humanisme Rhône - 27 rue Alexandre Boutin</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 56 contre : 2 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à la majorité
D-2026-186	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Lyon Métropole Habitat - 298 cours Emile Zola</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 57 contre : 2 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2026-197	<p>Désignation de représentants.es au sein de plusieurs organismes et instances</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-196	<p>Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Syndicat Mixte de gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique (ENMDAD) et la ville de Villeurbanne pour l'achat de prestations de nettoyage de locaux</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-193	<p>Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la ville de Villeurbanne et le CCAS de Villeurbanne pour la passation de marchés publics</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-194	<p>Remises gracieuses de dettes pour la restauration scolaire, les temps périscolaires, les séjours scolaires à Chamagnieu.</p> <p>Demandes d'accepter la Remises gracieuses de dettes de familles pour la restauration scolaire, les temps périscolaires, les séjours scolaires à Chamagnieu.</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2026-198	<p>Conditions de mise à disposition des véhicules du parc automobile de la ville</p> <p>Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.</p> <p>En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les conditions de mise à disposition des véhicules de service aux agents et élus, fixées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon les emplois ou missions, avec ou sans remisage à domicile, - Dans le règlement d'utilisation des véhicules de service. 	<p>pour : 49 contre : 10 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2026-189	<p>Mise en place d'un marché forain alimentaire Place de la Paix dans le quartier des Brosses</p> <p>Mise en place d'un marché forain alimentaire Place de la Paix dans le quartier des Brosses</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-192	<p>Elections professionnelles 2026 - Création et composition des instances représentatives du personnel et modalités d'organisation du scrutin</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-195	<p>Exploitation de produits de restauration (culinaires et de boissons) à l'occasion du festival "Les Invites de Villeurbanne 2026"</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-191	<p>Attribution d'une subvention à l'association "Jeunesse au Plein Air"</p> <p>Dans le cadre du budget primitif 2026, une enveloppe budgétaire de subventions à destination des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'enfance a été votée. L'association « Jeunesse au Plein Air » -Comité du Rhône regroupe au niveau départemental les organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des organisations et des activités éducatives de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-190	<p>Attributions de subventions aux structures culturelles</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2026-183	<p>Attribution de subventions aux associations de la transition écologique</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2026-182	<p>Attribution de subvention à l'association Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés - SOS Femmes (VIFFIL - SOS Femmes) - Année 2026</p> <p>Attribution de subvention à l'association Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés - SOS Femmes (VIFFIL - SOS Femmes) - Année 2026</p>	<p>pour : 58 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2026-200	<p>Convention de labellisation Guid'Asso</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2026-201	<p>Augmentation de capital de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE - SPL OSER - Autorisation donnée au représentant à l'assemblée générale extraordinaire</p> <p>Créée en 2013, la SPL OSER a pour objet d'accompagner les collectivités locales actionnaires de la Région dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Elle a connu depuis sa création l'entrée et la sortie de collectivités, selon le portefeuille de projets confiés. Aussi, afin de faciliter ces opérations, la SPL propose de déléguer le pouvoir de modification du capital social de l'assemblée générale auprès du conseil d'administration. Dans le cas présent, cette délégation porte sur un montant global de 500 k€, limitée à 18 mois.</p>	<p>pour : 57 contre : 0 abstention : 2 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
Comm-2026-172	<p>Présentation du compte rendu annuel SPL OSER 2025</p> <p>Présentation du compte rendu annuel SPL OSER 2025</p>	<p>pour : 59 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Prend acte</p>

Pour extrait conforme

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne